



GUIDE PRATIQUE · MANDATURE 2026 – 2032

Nouvel élu : ce que vous devez savoir

avant de signer votre premier acte

Maire · Adjoint · Conseiller municipal

Les repères essentiels pour décider en confiance dès le premier jour.

Responsabilité · Déontologie · Budget municipal · Marchés publics · DIF élu

Sécuriser la décision publique locale.

Former les élus pour qu'ils décident en confiance, dans un cadre maîtrisé.

Ce guide a été conçu dans une logique de clarté et d'accessibilité, afin de vous permettre d'appréhender rapidement les principales règles encadrant l'exercice du mandat d'élu. Il ne se substitue pas au Guide du Maire 2026 publié par la DGCL.

IFELC – Diane Blache – 06 23 41 32 49 – contact@ifelc.fr – www.ifelc.fr

Formations éligibles au DIF élu

Sommaire

01	Ce qui change avec la loi statut de l'élu local (2025)
02	Votre responsabilité et votre protection
03	Votre rôle selon votre fonction
04	Vos obligations dans les 3 premiers mois
05	Déontologie : les situations à risque
06	Budget municipal : comprendre ce que vous votez
07	Marchés publics : les seuils à connaître
08	Vos 6 réflexes à adopter dès maintenant
09	Financer votre formation : le DIF élu
10	Vous êtes salarié et élu : vos droits face à votre employeur

01 · CE QUI CHANGE POUR VOUS DÈS CE MANDAT

Loi statut de l' élu local

Le Parlement a adopté fin 2025 la loi portant création d'un statut de l' élu local. Elle crée de nouveaux droits dont vous bénéficiez immédiatement.

Indemnités revalorisées

Les taux pour les communes de moins de 20 000 habitants sont revalorisés. Vérifiez ce que votre commune vous verse.

Protection étendue à tous les conseillers

Tous les conseillers municipaux bénéficient désormais de la protection fonctionnelle en cas de violences ou menaces.

Contrat de sécurisation de l'engagement

Nouveau dispositif pour accompagner votre réinsertion professionnelle à l'issue du mandat.

Cumul emploi-mandat facilité

Nouvelles garanties pour les élus qui exercent leur mandat en parallèle d'une activité professionnelle (autorisation d'absence facilitée, hausse de jours de congés de formation de 18 à 24 jours pendant le mandat...).

02 · ELLE COMMENCE DÈS LE PREMIER JOUR — POUR TOUS LES ÉLUS

Votre responsabilité

Exercer un mandat, c'est accepter d'engager sa responsabilité juridique, financière, personnelle, dès la première séance du conseil municipal.

Les 3 niveaux de responsabilité

ADMINISTRATIVE

La décision illégale peut être annulée.

La commune est mise en cause. La décision tombe, même si vous étiez de bonne foi.

PÉNALE

Prise illégale d'intérêts, favoritisme, mise en danger.

Ces infractions visent l'élu personnellement. L'intention malveillante n'est pas requise.

FINANCIÈRE

Depuis 2023, la Cour des comptes peut engager votre responsabilité personnelle.

En cas de préjudice financier grave causé à la collectivité.

⚠ La commune peut vous protéger, par la protection fonctionnelle, uniquement si vous avez agi dans le cadre strict de vos fonctions. Hors de ce cadre, vous êtes seul face aux poursuites.

La protection fonctionnelle : ce que la commune vous doit

La commune vous protège

Si vous êtes poursuivi pour des actes accomplis dans l'exercice de vos fonctions, sans faute personnelle détachable.

Si vous êtes victime de violences, menaces ou outrages dans l'exercice de vos fonctions.

La commune ne peut pas vous protéger

Si les faits constituent une faute personnelle : comportement privé, particulière gravité, préoccupations personnelles.

Si vous avez agi hors du cadre de vos fonctions ou pour des intérêts personnels.

Nouveau · Loi statut de l'élu local (2025)

La loi de 2025 étend la protection fonctionnelle à tous les conseillers municipaux victimes de violences ou menaces et non plus seulement aux élus exerçant des fonctions exécutives.

03 · CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE — ET CE QUE VOUS NE POUVEZ PAS

Votre rôle selon votre fonction

Le flou sur les périmètres est à l'origine de la majorité des tensions dans les équipes municipales. Voici les règles, clairement posées.

FONCTION	Ce que vous pouvez faire	Ce que vous ne pouvez pas faire
Le Maire	Signer les actes · Exercer les pouvoirs de police · Gérer les agents · Représenter la commune · Exécuter les délibérations · Prendre des arrêtés · Délivrer les permis	Décider seul des affaires relevant du conseil (budget, emprunts, services) ·
L'Adjoint	Agir dans les limites précises de la délégation écrite du maire · Signer les actes relevant de sa délégation · Remplacer le maire lors d'absence formalisée	Exercer une autorité hiérarchique sur les agents sans arrêté formel · Prendre des décisions hors délégation · Engager la commune au-delà de sa délégation
Le Conseiller municipal	Voter les délibérations · Participer aux débats · Questionner le maire · Contrôler l'action municipale · Être désigné dans des commissions	Donner des instructions aux agents · Signer des actes · Engager la commune · Décider seul sans délégation expresse du maire

Référence légale · Art. L. 2122-18 CGCT

Le maire peut déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, par arrêté. Sans cet arrêté, l'adjoint n'a aucune autorité propre sur les agents ou les actes de la commune.

Cas concret · commune de 680 habitants

La consigne donnée directement à un agent

Un adjoint demande directement à un agent d'interrompre son chantier pour une réparation urgente. L'agent s'exécute. La secrétaire de mairie l'apprend après coup. Sans délégation formelle, cet adjoint n'avait aucune autorité pour donner cette instruction.

La bonne pratique : En urgence, passez toujours par la secrétaire de mairie, même un simple appel téléphonique. Ce réflexe s'apprend vite et évite des situations juridiquement fragiles.

04 · CE QUI DOIT ÊTRE FAIT DANS LES 3 PREMIERS MOIS

Vos obligations

Ces obligations légales ne s'improvisent pas. Certaines ont des délais stricts, les manquer expose la commune à des risques juridiques réels.

DÉLAI	OBLIGATION	QUI
Dans les 8 jours	Installation du conseil et élection du maire et des adjoints	Tous
Dans les 3 mois	Délibération sur les indemnités de fonction des élus	Toutes communes
Dans les 3 mois	Délibération sur le droit à la formation, orientations et budget	Toutes communes.
Dans l'année	Formation obligatoire pour les élus ayant reçu une délégation	Élus avec délégation
Au plus tard le 29/05/2026	Dépôt des déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale auprès de la HATVP pour les maires des communes de plus de 20 000 habitants, selon leur situation (nouvellement élus, réélus ou en fin de mandat).	Maires 20 000+ hab.

La charte de l'élu local : les 6 engagements que vous signez

1	Exercer ses fonctions avec impartialité, diligence, intégrité et probité.
2	Agir dans le seul intérêt général, sans considérations politiques, syndicales ou religieuses.
3	S'abstenir de toute prise illégale d'intérêts.
4	Respecter le principe de laïcité dans l'exercice de ses fonctions.
5	Ne pas utiliser les ressources et moyens mis à sa disposition à des fins personnelles.
6	S'engager à ne pas faire de son mandat une source d'enrichissement personnel.

Déontologie

En matière de conflits d'intérêts, la loi ne demande pas si vous étiez objectif. Elle regarde la situation.

Référence légale · Art. 2 - Loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 (modifiée par la loi du 22 décembre 2025)

Constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.

Les 4 domaines à risque dans les petites communes

Marchés publics

Vous connaissez personnellement l'artisan local. La règle s'applique quand même. Si une entreprise liée à un élu obtient un marché, la procédure doit être irréprochable. Il est préférable de se déporter du suivi du marché.

Urbanisme et permis

Un dossier concerne un terrain voisin du vôtre, un ami, un membre de votre famille. Vous devez vous retirer du vote.

Subventions aux associations

Vous êtes membre ou dirigeant d'une association qui demande une subvention. Retirez-vous du vote et faites-le noter au procès-verbal.

Recrutements

La commune recrute et un proche est candidat. Retirez-vous du processus de sélection. Le risque de prise illégale d'intérêts est réel.

La règle du déport en 4 étapes

- 1 Identifiez le dossier dans lequel vous avez un intérêt direct ou indirect
- 2 Signalez-le au président de séance avant le début du débat
- 3 Quittez la salle pendant le débat et le vote
- 4 **Faites noter votre retrait dans le procès-verbal, c'est ce qui vous protège légalement**

✓ Se retirer d'un vote est un acte de responsabilité qui protège la délibération, et vous avec.

Cas concret · commune de 430 habitants

Un conflit d'intérêts non anticipé

Un élu participe au vote d'une délibération concernant un terrain appartenant à un membre de sa famille. Un habitant le signale lors du conseil. L'élu n'avait pas anticipé le problème. La loi ne demande pas si vous étiez objectif, elle regarde la situation.

La bonne pratique : Avant chaque conseil, vérifiez l'ordre du jour. Signalez, quittez la salle, faites noter au PV.

06 · COMPRENDRE CE QUE VOUS VOTEZ

Budget municipal

Vous venez peut-être de voter un budget sans tout comprendre. Ce n'est pas une faiblesse, c'est la réalité de la prise de fonction. Il vous reste 5 rendez-vous budgétaires cette année.

La structure du budget en un coup d'œil

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Ce qui est consommé : Les dépenses du quotidien Salaires · Énergie · Entretien · Subventions · Intérêts d'emprunt	Ce qui nourrit le patrimoine de la collectivité : Les projets durables Constructions · Matériel · Voirie · Remboursement capital
↔	
L'autofinancement : l'excédent de fonctionnement alimente l'investissement. Plus votre excédent est élevé, moins vous empruntez.	
⚠ Ce budget doit être voté	

Votre calendrier budgétaire 2026

Période	Échéance
Avril 2026	Vote du budget primitif, si pas encore fait.
Avant 30 juin	Vote du compte financier unique CFU — OBLIGATOIRE
Juillet 2026	Décisions modificatives — ajustements de crédits en cours d'année
Sept.–Oct. 2026	Débat d'orientations budgétaires 2027 — obligatoire communes 3 500+ hab.
Nov.–Déc. 2026	Préparation et vote du budget 2027 — votre premier budget construit de zéro

07 · LES SEUILS QUE TOUT ÉLU DOIT CONNAÎTRE

Marchés publics

Dans les petites communes, c'est souvent le maire lui-même qui signe les marchés sans service juridique. Méconnaître les seuils est l'une des principales sources de mise en cause pénale.

Montant	Procédure	Ce que ça signifie pour vous
En dessous de 40 000 € HT — ou 60 000 € HT à partir du 1er avril 2026 (travaux : 100 000 € HT)	Dispense de formalisme	Pas de publicité mais mise en concurrence fortement conseillée. Mais : comparer les prix, ne pas choisir systématiquement le même prestataire, assurer la traçabilité de vos achats.
De 60 000 € à 90 000 € HT (travaux : 100 000 à 216 000 €)	MAPA Publicité libre	Procédure adaptée : la commune organise librement la mise en concurrence et choisit librement ses modalités de publicité. Vous devez pouvoir justifier votre choix.
De 90 000 € aux seuils européens (216 000 € fournitures/services 5 404 000 € travaux)	MAPA Publicité obligatoire	Publication obligatoire au BOAMP ou dans un journal habilité (JAL). La commune garde de la liberté sur les modalités de mise en concurrence, mais la publicité formalisée est impérative.
Au-dessus des seuils européens	Appel d'offres formel	Publication obligatoire au JOUE et au BOAMP, délais stricts, procédure entièrement encadrée. Aucune liberté de procédure.

⚠ Fractionner artificiellement une commande pour rester sous les seuils est une infraction pénale, même de bonne foi. Le juge ne retient pas l'intention. Il regarde l'effet (saucissonnage de marché).

✓ Avant toute commande significative : 'Y a-t-il d'autres commandes similaires sur la même période ?' Cette vigilance protège la commune.

08 · À ADOPTER DÈS MAINTENANT — AVANT D'EN AVOIR BESOIN

Vos 6 réflexes

Ces réflexes ne s'apprennent pas en exerçant le mandat. Ils se posent avant et ils font la différence entre un élu qui subit et un élu qui maîtrise.

01	Avant chaque conseil	Relisez l'ordre du jour et repérez les dossiers dans lesquels vous avez un intérêt. Signalez, quittez la salle, faites noter au procès-verbal.
02	Avant chaque achat	Vérifiez les seuils. Y a-t-il d'autres commandes similaires sur la même période ? Avez-vous un motif objectif pour choisir ce prestataire ?
03	Avant une prise de parole publique	Cadrez vos propos : « C'est une piste de réflexion, rien n'est décidé, le conseil municipal devra se prononcer. » Une phrase évite six mois de malentendus.
04	Avant d'instruire un agent	Vérifiez votre délégation. Un adjoint n'a pas d'autorité hiérarchique sur les agents. Passez par la Secrétaire de Mairie ou le Maire, même en urgence.
05	Avant de répondre à un administré	Vérifiez la compétence. Voirie, transport, bâtiment de collègues : ces compétences ne relèvent pas toujours de la commune. Expliquer honnêtement ses limites inspire confiance.
06	En cas de doute sur un acte	Consultez avant de signer. La préfecture et votre CDG sont là pour vous aider. Un appel avant vaut mieux qu'un contentieux après.

09 · LE DIF ÉLU — 400 € CRÉDITÉS PAR AN, SANS AVANCE DE FRAIS

Financer votre formation

Le DIF élu est un droit individuel ouvert à tous les élus, indemnisés ou non : 400 € crédités par année de mandat, cumulables jusqu'à 800 €. Aucune avance de frais de votre part.

Référence légale · Ordonnance du 20 janvier 2021 - Arrêté du 27 mars 2023

400 € crédités par année de mandat, dans la limite d'un plafond de 800 €. Accessible via Mon Compte Élu sur moncompteformation.gouv.fr. Droits crédités à la date anniversaire de l'élection.

Les 5 étapes pour activer votre DIF élu

1	FranceConnect+	Créez votre identité numérique. Indispensable pour accéder à Mon Compte Élu. C'est souvent l'étape la plus technique, IFELC vous guide.
2	Mon Compte Élu	Activez votre compte sur la plateforme gérée par la Caisse des Dépôts. Vos droits 2026 seront disponibles à la date anniversaire de votre élection.
3	Choisir sa formation	Sélectionnez une formation auprès d'un organisme agréé Qualiopi. Toutes les formations IFELC sont éligibles.
4	Déposer la demande	Soumettez votre demande sur la plateforme. La commune n'intervient pas, c'est un droit individuel.
5	Validation et inscription	Attendez la validation avant de vous inscrire définitivement. IFELC vous accompagne à chaque étape. Réponse sous 48h.

Les formations IFELC Mandature 2026 – 2032

8h par session · · Nous venons dans votre commune · Formateurs anciens élus et cadres FPT · Réponse sous 48h

Prise de fonction

Gestion administrative

Compétences +

- › Les fondamentaux pour réussir son mandat
- › Déontologie et conflits d'intérêts

- › Budget municipal
- › Marchés publics
- › Gestion du cimetière
- › Plan communal de sauvegarde

- › Prises de parole en tant qu' élu
- › Intelligence artificielle
- › Stratégie et projets
- › Sécurité communale
- › Urbanisme

✓ Toutes formations éligibles DIF élu · Tarif dans le respect du plafond légal de 80 € HT/h

⚠ Note juridique

Ce guide intègre les principales évolutions issues du statut de l' élu local adopté fin 2025. Certaines modalités d' application restent précisées par voie réglementaire.

IFELC

Institut de formation pour les élus locaux et les collectivités

Certifié Qualiopi · Agréé par le ministère

Formations éligibles DIF élu

Nous venons former dans votre commune.

Contactez-nous pour construire votre programme sur mesure, éligible DIF élu, sans avance de frais.

Diane Blache · 06 23 41 32 49

contact@ifelc.fr · www.ifelc.fr

10 · VOS DROITS FACE À VOTRE EMPLOYEUR

Vous êtes salarié et élu

La plupart des élus des petites communes exerce leur mandat en parallèle d'une activité professionnelle.

Les 3 types d'absence auxquels vous avez droit

	TYPE D'ABSENCE	CE QUE ÇA COUVRE
1	Autorisations d'absence	Séances du conseil municipal, commissions, réunions officielles liées au mandat.
2	Crédit d'heures	Administration de la commune, préparation des réunions. Forfaitaire, trimestriel, non reportable.
3	Congé de formation	Formations liées à l'exercice du mandat, dispensées par un organisme agréé. Durée : 24 jours par mandat (loi du 22 décembre 2025 au lieu de 18 jours avant).

Nouveau · Loi statut de l'élu local (2025)

La loi du 22 décembre 2025 (art. 15) porte à **100 heures par an** (contre 72 auparavant) le plafond de compensation des pertes de revenus des conseillers municipaux ne bénéficiant pas d'indemnités de fonction (art. L.2123-3 CGCT). Le taux de remboursement horaire est également relevé, passant de 1,5 à 2 fois la valeur horaire du SMIC. Le volume du crédit d'heures (art. L.2123-2 CGCT) reste quant à lui inchangé.

Votre employeur doit vous laisser partir

Ce que la loi impose à votre employeur

- › Vous accorder les autorisations d'absence pour vos réunions, sans possibilité de refus si vous l'informez en avance.
- › Ne pas modifier votre durée ou vos horaires de travail en raison de votre mandat sans votre accord.
- › Ne pas vous licencier, sanctionner ou discriminer en raison de votre mandat électif.
- › Prendre en compte l'expérience acquise au titre de votre mandat lors de vos entretiens individuels annuels (loi 2025).

La procédure pour votre congé de formation

1	Faites une demande écrite à votre employeur au moins 30 jours avant la formation, en précisant la date, la durée et le nom de l'organisme agréé.
2	Votre employeur accuse réception. S'il n'a pas répondu 15 jours avant le début de la formation, la demande est considérée comme accordée.
3	Un refus ne peut être que dûment motivé et doit être précédé de l'avis du comité social ou des représentants du personnel.
4	Si la demande est refusée, vous pouvez la reformuler 4 mois après. Elle s'impose alors.

✓ Faites votre demande de congé formation à votre employeur dès que vous avez choisi votre formation IFELC, même si votre DIF n'est pas encore crédité. IFELC vous guide dans toutes ces démarches.

Le nouveau label : Employeur partenaire de la démocratie locale

Nouveau · Loi du 22 décembre 2025

Les employeurs privés et publics qui signent une convention avec la commune pour faciliter l'exercice du mandat de leurs salariés élus peuvent obtenir le label « Employeur partenaire de la démocratie locale ». Ce label formalise l'engagement de l'employeur à faciliter la conciliation entre le mandat local et l'activité professionnelle de l'élu salarié.

Si votre employeur ne connaît pas encore ce dispositif, n'hésitez pas à lui en parler c'est dans l'intérêt des deux parties.